

CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU LUNDI 13 FEVRIER 2017

Présents : Mesdames et Messieurs Renaud LEHMANN, Claire PERROUSSET, Lara BUR-DELORME, Christian BAILLET, Marie-France RONDOT, Alain TAVERNIER et Marcel ULRICH.

Absents excusés : Michel MONNETTE, Denis POUTEAUX, Jean-François CANNARD, Christel POUTEAUX, Nathalie GRANGER et Andrée PARIZOT

-
- En début de séance, Monsieur Alain VIGNET, délégué du SITNA, a rappelé le rôle et les objectifs du syndicat qui, avec peu de moyens financiers, tente de favoriser la solidarité entre l'amont et l'aval du bassin, restaurer le caractère naturel de la rivière, rationaliser l'implantation des ouvrages et rappeler aux propriétaires riverains leurs obligations solidaires en matière d'arbres « d'eau » menaçants.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la dernière séance, sous la présidence de son maire, Renaud LEHMANN, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

1/ Factures section investissement : Dans l'attente du vote du budget primitif 2017, le conseil municipal autorise le règlement des factures d'investissement suivantes :

- pour un montant TTC de 842.40€ au compte 2183 Facture E-Cloud (poste informatique bibliothèque)
- pour un montant TTC 1 212, 86€ (Chauffe-eau électrique dans logement communal) au compte 2132 Facture Aqua Thermic
- pour un montant de 4 855, 14€ au compte 21318 (électricité nouvelle bibliothèque) Facture BIERRET
- pour un montant de 315.60€ au compte 2188 (aspirateur professionnel) Facture SNJB

2/ Remboursement dépôt de garantie : Suite au départ du locataire, au 31 janvier, le logement ayant été rendu en parfait état, le conseil municipal autorise le remboursement du dépôt de garantie pour un montant de 440€.

3/ Renouvellement convention avec le Conseil Départemental pour entretien exploitation voirie communale : Renouvellement de la convention triennale permettant de travailler avec l'agence Seine et Tilles (sel de déneigement, enrobé à froid, concassé, débroussaillage, etc...)

4/ Subvention départementale ameublement bibliothèque : le Conseil départemental subventionne à hauteur de 40% sur le montant HT, le devis présenté par Mme SEGUIN, responsable de la bibliothèque s'élève à 5 456.65 € HT soit un reste à charge à la commune de 3 274€.

5/ Devis EUROVIA : Parking commun logements locatifs Presbytère et Poste à 6.26 € HT le linéaire =

- | | | |
|---|----------------|------------------------------|
| - Presbytère (jusqu'au fond de la cour) | 540 M2 x 6.26€ | = 3 380.40€ |
| - Poste | 300 M2 x 6.26€ | = 1 878 € |
| ➤ Total | | = 5 258.40 € HT (6 310€ TTC) |

Affaires et questions diverses

- Inscription des enfants au concours des Petits jardiniers et demande, acceptée par le conseil municipal, de Florence BOUQUOT (responsable périscolaire à Lux) d'utiliser la salle polyvalente les jeudis de 16h à 17h15 du 9 février au 13 avril afin de préparer les enfants à un spectacle musical qui aura lieu à Marcilly le 14 avril 2017 ;
- Une demande de résiliation de compteur d'eau a été acceptée, le conseil municipal rappelle néanmoins au pétitionnaire qu'il devra s'acquitter de la redevance de 300€ s'il décide d'alimenter, à nouveau, son terrain en eau ;
- Une réflexion est engagée pour l'implantation d'un verger de sauvegarde subventionné à 80% par la région Bourgogne Franche Comté.
- Le Cabinet ARTEIS a présenté deux solutions intéressantes pour la sécurisation de la traversée du pont qui devront être soumises aux services départementaux.